

Dr EDOUARD BLITZ

MÉMOIRE CONFIDENTIEL

À

PAPUS

1901

Publié pour la première fois

par

ROBERT AMADOU

(En livraison dans l'E.d.C. depuis le n°8&9)

**D'après le manuscrit conservé
à la Bibliothèque municipale de
Lyon.**

— Sa Personnalité propre. —

Comme Société Initiatique Androgyne, l'Ordre Martiniste occupe une place unique parmi les Sociétés Secrètes. Il est donc appelé à rendre les plus grands services. Basé sur l'égalité intellectuelle de l'homme et de la femme, en principe du moins, l'Ordre Martiniste pose la première pierre pour la ré-édification de ce Temple matérielle occupé par l'Adam Primitif; il conduit au rétablissement de cette union spirituelle des deux parties de l'Humanité qui, ainsi que la Tradition nous en informe, existait avant la Prévarication.

Pendant l'initiation de la femme dans l'Ordre Martiniste n'est jamais encouragée: les admissions sont très peu nombreuses. Dans l'état actuel du développement de l'esprit féminin, la femme est encore très fille d'Eve, agissant le plus souvent sous le mobile de la curiosité; c'est donc

avec la plus grande réserve et en s'entourant des précautions nécessaires, que la femme est admise à partager les travaux de l'Ordre.

L'admission de la femme est donc possible mais elle n'est pas rendue obligatoire au sein des Loges; elle est à l'heure présente l'exception et non la règle, une faveur et non un droit.

Quoique les principes de la charité la plus étendue soient inculqués à tous ses membres et l'exercice de la bienfaisance chaudement recommandé, l'Ordre Martiniste n'est pas une société de secours mutuels, ni une association philanthropique.

C'est une école où l'étude et la pratique l'art de se connaître soi-même, de se former et se créer selon un Divin idéal par le silence et la méditation. Réunis en Séances, les frères se livrent aux travaux de l'Initiation et à la discussion de la doctrine exposée dans les œuvres de Louis-Claude de Saint-

Martin dont l'Ordre possède la clef.

L'Ordre Martiniste est donc un Centre pour l'étude et la pratique du mysticisme chrétien par la voie de l'initiation. Il est ouvert à tous, cependant, sans distinction de sexe, de race, de nationalité, de religion, d'opinion politique, pourvu que l'on soit de bonnes mœurs, et bien recommandé.

L'Ordre Martiniste

(Version Officielle du G.O.C.E.U.)

L'Ordre Martiniste, par l'Initiation, prépare au mysticisme chrétien de Louis-Claude de Saint-Martin.

Il n'est ni société de bienfaisance, ni club politique, ni secte religieuse. — Il n'impose aucun dogme, ni croyance spéciale à ses membres et ne prétend en aucune façon de substituer à la Religion établie, à ses articles de foi, ses rites et cérémonies.

L'Ordre Martiniste est ouvert à toute personne de bonnes mœurs et bien recommandée.

Il est donc inadmissible de faire figurer au plan des travaux martinistes l'étude en commun des sciences occultes telles que l'Astrologie, la Kabbale, l'Alchimie, la Magie, et même la Chiromancie, toutes absolument étrangères à la doctrine de celui sous les auspices duquel l'Ordre est placé. Par l'introduction de ces éléments hétérogènes dans l'Ordre, le Suprême Conseil de France s'éloigne complètement de l'objet unique des tenues martinistes et met l'Ordre au niveau des nombreux groupes brisés où l'on se livre, dans but déterminé aux expériences spiritualistes et autres.

Le Grand Conseil de l'Ordre aux Etats-Unis refuse de suivre le Suprême Conseil dans cette voie anti-martiniste.

De plus, dans le Règlement Administratif des Loges régulières et des Délégations, publié par les soins du Suprême Conseil de l'Ordre, siégeant à Paris, nous lisons :

(Page 7). " Tout associé candidat au grade
 " d'initié devra connaître les symboles, les ensei-
 gnements, les adaptations et les mots de passe des
 " grades maçonniques d'Apprenti, de Compagnon
 et de Maître - avec étude particulière de la lé-
 " gende d'Hiram et de son origine. "

" Tout initié candidat au grade d'ini-
 " tié martiniste devra de même subir un
 " examen portant sur les grades maç. de Rose-
 " Croix, de Royal-Arche, de Royal-Hache et de Kadash. "

" L'examen sera subi dans une séance
 " précédant l'initiation devant les trois officiers
 " principaux de la Loge. Cet examen sera public
 " pour les membres de la Loge. - "

" Les initiés lib. es pour être régulièrement
 " affiliés à une loge devront subir les examens
 " susdits. - "

Et plus loin, pages 9 et 10:

" Genre d'Associé "

" Étude de la maç. symbolique et des grades
 " d'Appr. et Compagnon. Étude approfondie du
 " grade de M. et de la légende d'Hiram. "

" Genre d'Initié "

" Étude de la Maç. des Chapitres - Étude
 " approfondie du grade de R+ (13^e Ecoss) INRI. "

"Génie de S. 1. 1."

"Etude de la Maçon des Aréopages et de son
"symbolisme. - Etude approfondie des grades
"de Kadosh et du 32° Ecoss. Les coups de canon
"Maçon. - - - - -"

Voir aussi, page 40, l'art. "Conduite
vis-à-vis des Frères en France", et
le 6° de l'art. "Décoration de la Loge",
pages 45.

Nous nous demandons vainement
de quelle grandeur maçonnique et ré-
gulière le Suprême Conseil de France
détient ses honneurs pour se croire
autorisé à se présenter, orgueilleu-
sément, devant une assemblée mixte,
des mystères d'une société qui n'a
rien aucun rapport régulier avec le
ordre ou son caractère

rend essentiellement non maçonnique.

Non-seulement le Suprême Con-
seil de France fait preuve d'une
ignorance déplorable des traditions
de la Franc-Maçonnerie dont il
prétend faire une étude appron-
die, non-seulement il pêche gravement

par absence complète de tact envers
une institution dont il semble estimer
les travaux, mais encore le Suprême
Conseil de France foule aux pieds les
propres traditions de l'Ordre qu'il
dirige et traverse d'une manière
directe à la désorganisation ~~du~~
~~du~~ en ruinant la considération et
le respect dont il jouit dans le monde
profane et en chassant de ses loges
le élément sans contredit le plus
utile au maintien de l'Ordre Mar-
tiniste et à sa diffusion.

En effet, il est certain que le Su-
prême Conseil de France ne possède
aucune autorité en matière magique;
les travaux de cette classe aux-
quels il pourrait se lier sont donc
absolument clandestins et il est for-
mellement interdit à tout franc-ma-
çon, sous peine d'expulsion, d'y par-
ticiper sans sa présence. Le Suprême
Conseil de l'Ordre met donc le Mar-
tinisme dans la nécessité de ren-
voyer tous ses membres affiliés à la

Franc-maçonnerie et de fermer ses portes à l'avenir à tout membre de cette Fraternité, ou il les oblige à se purger en assistant clandestinement aux "études approfondies" des Symbolisme, mots de passe, etc. dont ils ont promis, sur l'honneur, de garder inviolablement le secret.

Le Grand Conseil de l'Ordre pour les Etats Unis ne prétend pas imposer au Suprême Conseil de France : le sujet de ces travaux particuliers; mais il ne peut consentir à reconnaître une autorité qui sous un prétexte quelconque, de même les choses qui lui sont étrangères, une autorité qui compromet l'Ordre tout entier et le conduit, par la plus inconcevable légèreté, à une fin dardanteuse.

Donc, tant que le "Règlement Administratif des Loges régulières et des Déléguations" sera en vigueur le Grand Conseil d'Amérique ne peut reconnaître l'autorité du Suprême Conseil de France, ni rester affilié.

avec lui, ne s'associe, de fait ou d'intention, à ses travaux, ne accueille ni interne ni externe les martinistes d'Europe de passage aux États-Unis, ni entretient de relations martinistes avec les frères placés sous sa juridiction et les membres de sociétés affiliées avec lui.

Travaux Martinistes.

(Version Officielle du G. C. C. U.)

En dehors des initiations tes Martinistes, étant admis en séances, se livrent à l'étude de la doctrine contenue dans les œuvres du Philosophe Inconnu.

Ils peuvent aussi s'instruire des traités mystiques de Martinus de Pasquatty, Swedenborg et Jacob Boehme ainsi que consulter leurs commentateurs et biographes.

Tout autre sujet d'étude est formellement défendu en tenue martiniste régulière.
